

RENTREE SCOLAIRE 2027-2028

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de la confiance que vous placez dans notre établissement. Je vous invite à consulter le site de notre collège www.amjavouheysenlis.com, vous pourrez découvrir le projet éducatif, pastoral et pédagogique ainsi que les diverses propositions de notre établissement, les informations concernant les frais de scolarité, de la demi-pension et le règlement des élèves.

Vous trouverez ci-joint un dossier comprenant :

- **Un formulaire de demande d'inscription**
- **Une feuille de renseignements concernant la pastorale**

Ces deux documents doivent nous être retournés rapidement, correctement et lisiblement remplis (noms propres en majuscules d'imprimerie), datés, signés, **accompagnés de :**

- **Une lettre de motivation des parents**
- **La photocopie des relevés de notes des deux dernières années et de l'année en cours.**

En fin d'année scolaire, il faudra également fournir **la notification MDPH Ulis collège**. Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Elisabeth ROUYER
Chef d'établissement du collège

IMPORTANT : Toute inscription ne sera définitive qu'après décision du chef d'établissement à l'issue d'un entretien avec l'enfant et sa famille.

Ce rendez-vous vous sera fixé par le secrétariat par téléphone dans la limite des places disponibles. Etant donné le nombre très important de demandes, certains dossiers seront placés sur liste d'attente et seront étudiés au fur et à mesure des places disponibles. Les rendez-vous s'étaleront du mois de septembre 2026 à février 2027 pour les 6èmes et de décembre 2026 à juillet 2027 pour les autres classes.

"Tout homme a droit au respect et à une formation humaine et spirituelle"

Anne-Marie Javouhey



RENTRÉE SCOLAIRE 2027 / 2028

DEMANDE D'INSCRIPTION

CLASSE DEMANDÉE : 6ème ULIS

ÉLÈVE :

NOM : _____ Prénoms : _____
(en lettres d'imprimerie) (souligner le prénom usuel)

Date de naissance : _____ Lieu : _____ Département : _____

Nationalité : _____ Sexe : Masculin FémininLangue vivante 1 : ANGLAIS

ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ EN 2026/2027

Nom de l'école : _____ Commune : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Classe : _____ Classe redoublée : OUI NON Si oui, laquelle : _____

FRÈRES ET SŒURS - Nombre : <input type="text"/>		Prénom : _____	Date de naissance : _____	Classe actuelle : _____	Établissement : _____
1-	_____	_____	_____	_____	_____
2-	_____	_____	_____	_____	_____
3-	_____	_____	_____	_____	_____
4-	_____	_____	_____	_____	_____

PARENTS :

PÈRE : NOM /Prénom : _____
Profession : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Tél. domicile : _____ Tél. professionnel : _____
Tél. portable : _____ e-mail : _____

MÈRE : NOM /Prénom : _____
Profession : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Tél. domicile : _____ Tél. professionnel : _____
Tél. portable : _____ e-mail : _____

Situation familiale : _____

En cas de divorce, produire le justificatif de la garde de l'enfant. Garde alternée Garde par le père Garde par la mère

Date et signature des parents : Père : _____ Mère : _____



Association de Gestion du Collège Privé
Anne-Marie Javouhey
6, rue Anne-Marie Javouhey BP 10087 - 60304 SENLIS Cedex
Tél : 03 44 53 11 66
facturation@amjavouheysenlis.com
www.amjavouheysenlis.com
Siret : 780 577 680 00033

ENGAGEMENT FINANCIER

Année scolaire 2025/2026

Je, soussigné(e),
le ou les parents ou représentants légaux du ou des enfants nommés ci-dessous,
m'engage à régler tous les frais financiers occasionnés par la scolarité et facturés par le collège.

I – FACTURATION

Fin septembre, vous recevrez la facture du premier trimestre ou annuelle (selon votre mode de règlement). Celle-ci sera composée des éléments suivants :

- Les frais de scolarité pour le trimestre ou pour l'année,
- Les frais de demi-pension pour le trimestre ou pour l'année,
- Pour les nouveaux élèves, le versement de 60 euros effectué lors de l'inscription est déduit sur votre première facture,
- La cotisation APEL pour l'année 2025/2026 de 19 euros pour la famille du ou des élèves scolarisés au collège ; 6,50 euros si vous avez un enfant scolarisé en Maternelle ou en Primaire dans l'enseignement catholique,

Pour les familles ayant opté pour une facture annuelle, les mensualités seront prélevées automatiquement le 5 du mois (d'octobre à juillet soit 10 mensualités).



Association de Gestion du Collège Privé
Anne-Marie Javouhey
6, rue Anne-Marie Javouhey BP 10087 - 60304 SENLIS Cedex
Tél : 03 44 53 11 66
facturation@amjavouheysenlis.com
www.amjavouheysenlis.com
Siret : 780 577 680 00033

POUR INFORMATIONS

II – CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARENTS AU FONCTIONNEMENT DU COLLÈGE

Chaque famille détermine sa **contribution financière** selon la grille de calcul ; elle tient compte des ressources et de la composition de la famille pondérée par le quotient familial.

Votre contribution est déterminée par application de la grille suivante :

Catégorie	<u>Quotient familial</u>	<u>Versement trimestriel</u>	<u>Versement annuel</u>
A	Jusqu'à 5.281 Euros	79.00 Euros	237.00 Euros
B	5.281 Euros à 7.229 Euros	150.00 Euros	450.00 Euros
C	7.229 Euros à 8.636 Euros	228.00 Euros	684.00 Euros
D	8.636 Euros à 10.789 Euros	300.00 Euros	900.00 Euros
E	10.789 Euros à 13.055 Euros	367.00 Euros	1 101.00 Euros
F	13.055 Euros à 19.591 Euros	435.00 Euros	1 305.00 Euros
G	> 19.591 Euros	Tranche où vous fixez librement votre montant de scolarité (montant minimum : 436 € par trimestre ou 1 308 € par an)	

Votre participation permet au Collège d'assurer ses frais de fonctionnement, les salaires des personnels non enseignants, l'entretien, la maintenance des locaux, l'achat des manuels scolaires et les consommables dans certaines matières (physique, technologie...)

Il est donc nécessaire que chacun prenne une part juste et équitable de ces charges.

Cette participation comprend aussi les **cotisations** versées par le collège aux **organismes de l'enseignement catholique, au diocèse, à la tutelle** et les assurances-scolaires et extra-scolaires souscrites pour l'ensemble des élèves. Par conséquent, vous n'avez pas à en souscrire de votre côté.

En cas de départ en cours d'année, tout trimestre commencé est dû entièrement.



Association de Gestion du Collège Privé
Anne-Marie Javouhey
6, rue Anne-Marie Javouhey BP 10087 - 60304 SENLIS Cedex
Tél : 03 44 53 11 66
facturation@amjavouheysenlis.com
www.amjavouheysenlis.com
Siret : 780 577 680 00033

POUR INFORMATIONS

III - DEMI-PENSION

La demi-pension ne bénéficie d'aucune participation de l'Etat ou des collectivités locales. Elle est donc totalement couverte par les familles ; les prix indiqués couvrent toutes les dépenses : les frais fixes de la société de restauration, les consommations alimentaires, la surveillance, les nombreuses animations et l'amortissement du matériel.

COÛT

REPAS ISOLE : 7.60 €

Annuel : 964 €

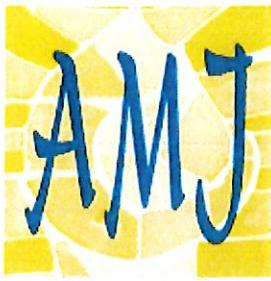
Trimestriel : suivre la grille

ATTENTION Trimestres comptables	ANNUEL	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre
		01/09 au 31/12/2025	01/01 au 31/03/2026	01/04 au 28/06/2026
1. Semaine normale : - 4 jours	964 €	387 €	307 €	270 €
2. Semaine réduite (1 à 3 j) : - 3 jours	731€	292 €	234 €	205 €
- 2 jours	490 €	197 €	154 €	139 €
- 1 jour	241 €	95 €	80 €	66 €

ATTENTION : changement de régime

L'établissement, pour raison exceptionnelle et sur demande écrite des familles, pourra accorder un changement de régime qui ne prendra effet qu'à la fin des trimestres comptables. **Aucun changement ne sera accepté en cours de trimestre.**

- Les élèves peuvent apporter leur panier-repas uniquement sur prescription médicale. Une participation aux frais de surveillance, nettoyage... sera facturée aux familles. Le montant est fixé à 3 € par jour.
- A la suite d'un changement de logiciel de gestion du self à partir de la rentrée de septembre, de nouvelles cartes seront éditées pour chaque élève. Le coût est de 5 euros ; cette somme sera demandée sur la facture du premier trimestre. En cas de perte ou de détérioration, une somme de 5 euros sera facturée pour son renouvellement.
- Les repas payés non pris seront remboursés uniquement en cas d'absence pour raison de santé (deux semaines minimum) justifiée par un certificat médical, ou en cas de départ de l'élève.
- Les jours fériés sont décomptés du forfait annuel.



Association de Gestion du Collège Privé
Anne-Marie Javouhey
6, rue Anne-Marie Javouhey BP 10087 - 60304 SENLIS Cedex
Tél : 03 44 53 11 66
facturation@amjavouheysenlis.com
www.amjavouheysenlis.com
Siret : 780 577 680 00033

IV – FRAIS ANNEXES

- Etude surveillée du soir : 70 € par trimestre soit 210 € à l'année.
Ce montant forfaitaire est dû quel que soit le nombre de jours par semaine. Tout trimestre commencé est dû intégralement. **Aucun changement ne sera accepté en cours de trimestre**
- Classe anglais européen en 4° et 3° : 170 € à l'année.
- Classe espagnol européen en 4° et 3° : 170 € à l'année.

Nous vous remercions, par avance, de contribuer ainsi à la pérennité de notre établissement.

Bien entendu nous restons à votre écoute en cas de difficulté.

POUR INFORMATIONS

NE PAS REMPLIR -POUR INFORMATIONS

ANNÉE 2025/2026

DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- Les familles se situant dans les catégories A à F inclus doivent, impérativement, fournir :
 - l'avis d'imposition 2024
 - le relevé d'attestation de paiement des prestations familiales 2024 versées de JANVIER à DECEMBRE
- A défaut de ces pièces justificatives, le tarif le plus élevé sera appliqué (catégorie G)
- Les familles se situant en catégorie G, soit un montant minimum de 436 € par trimestre, n'ont pas à effectuer le calcul ci-dessous et à fournir de justificatif. Cependant, le tableau ci-dessous (an Annexe1) est à compléter obligatoirement pour toutes les familles y compris la catégorie G

Revenu annuel réel

Total salaires et assimilés 2023 (cf. votre avis d'imposition 2024) avant déduction des 20 % ou 10 %.....	<input type="text"/>
Les allocations familiales ou de salaire unique, la pension alimentaire éventuelle, rentes.....	<input type="text"/>
Revenus divers : revenus immobiliers, loyers, pensions, revenus mobiliers.....	<input type="text"/>
Total 1.....	<input type="text"/> <input type="text"/>

Vos points de charge

2 points pour les parents (même s'il n'y en a qu'un au foyer).....	<input type="text"/>
1 point par enfant à charge.....	<input type="text"/>
½ point par enfant à partir du 2 ^{ème} scolarisé dans l'Enseignement Catholique.....	<input type="text"/>

Composition de la fratrie à renseigner sur tableau Annexe 1 ci-dessous

Total 2.....	<input type="text"/>
---------------------	----------------------

Total 1 / Total 2 Revenus / points.....

Catégorie calculée suivant tableau Annexe 2 ci-dessous....